

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 12

Votants..... 15

Procurations..... 3

Date de la convocation : 18/11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,
VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-
Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA
Daniel, VIDAL Claude.**PROCURATIONS** : Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL
Claude. Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame
Françoise DELEU, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALA
Daniel.**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 15****DELIBERATION N° 4****BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE : AVANCE BUDGETAIRE**

Madame Aurélie MASSON est arrivée pour assister au Conseil à 20h40 et prendra donc part au vote.

Monsieur le Maire expose que compte tenu des investissements prévus à ce budget et afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement, il est nécessaire que le budget communal accorde au budget annexe une avance budgétaire dont le montant a été évalué à 40 000 €.

Cette avance constitue une dépense d'investissement pour le budget communal, comptabilisée au compte 27638 « Autres créances immobilisées – Autres établissements publics ».

Au sein du budget « station-service », cette avance sera comptabilisée en recettes d'investissement au compte 1687 « autres dettes ».

Cette avance devra être remboursée dès lors que le budget « station-service » disposera de ressources d'investissement nécessaires et au plus tard au 31/12/2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **ACCEPTE** l'octroi par la commune d'une avance budgétaire de 40 000 € au budget annexe « station-service »,
- **DIT** que les crédits seront prévus dans les budgets primitifs de la commune et de la station-service, respectivement aux comptes 27638 et 1687,
- **DIT** que cette avance devra être remboursée selon les modalités exposées précédemment.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

22 NOV. 2024

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le22 NOV. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

